



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 4 décembre 2019 à 17h00, au 100, Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Carl De Montigny, représentant de Val-David
Madame Anne-Guylaine Legault, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin
Monsieur Daniel Charrette, représentant de Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Denis Chalifoux, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

Est absent : Monsieur Jean-Philippe Martin, représentant de Val-des-Lacs

Est aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 590-12-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2020
 - 4.2 Renouvellement contrat d'assurances générales
 - 4.3 Nomination aux postes de président et de vice-président et signature des effets bancaires
 - 4.4 Entente pour la levée et transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 4.5 Modification du titre d'emploi de monsieur Éric Therrien en celui de directeur des opérations et signature d'un addenda à son contrat de travail
 - 4.6 Nomination d'un représentant auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Virements de crédits budgétaires



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

6. OPÉRATIONS

6.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra K1500 2019

6.2 Permanence de Sébastien Prévost au poste de chauffeur-opérateur

6.3 Nomination de Monsieur Olivier Antz à la fonction de chef d'équipe

6.4 Annulation du contrat octroyé à 9103-8034 Québec inc. pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral

6.5 Approbation du devis pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral

7. Période de questions

8. Levée de la séance

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 591-12-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019, tel que rédigé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 592-12-2019

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2020 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2020, lesquelles se tiendront au siège social de la Régie, soit au 100, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré, comme suit :

- Mercredi 26 février 2020 17 h
- Mercredi 22 avril 2020 17 h
- Mercredi 10 juin 2020 17 h
- Mercredi 16 septembre 2020 17 h
- Mercredi 2 décembre 2020 17 h

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Amendée le
2020/09/23
#644-03-2020



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 593-12-2019
RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales se renouvelle le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle offre un renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021 au coût de 25 639 \$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021 au coût de 25 639 \$ plus taxes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 594-12-2019
NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président pour l'année 2020.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE NOMMER Monsieur Pierre Poirier à titre de président et Monsieur Steve Perreault à titre de vice-président et ce, jusqu'au 2 décembre 2020.

DE DÉSIGNER le président et le vice-président pour la signature des effets bancaires.

D'ABROGER la résolution numéro 540-12-2018.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 595-12-2019
ENTENTE POUR LA LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS DE RECYCLAGE POUR L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QU'une entente pour effectuer la levée et le transport des conteneurs de recyclage à l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts est intervenue entre la RIDR et la RITL le ou vers le 14 décembre 2016 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, laquelle pouvait être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour l'année 2020 et pour convenir du renouvellement.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir entre les parties.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 596-12-2019

MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE MONSIEUR ERIC THERRIEN EN CELUI DE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS ET SIGNATURE D'UN ADDENDA À SON CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Therrien occupe le poste de superviseur aux opérations depuis le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge approprié de modifier le titre d'emploi de Monsieur Therrien pour celui de Directeur des opérations, de sorte qu'il soit plus représentatif des tâches qu'il assume;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à certains ajustements au contrat de travail du superviseur aux opérations.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE MODIFIER le titre d'emploi de Monsieur Therrien en celui de Directeur des opérations à compter du 1^{er} janvier 2020;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer l'addenda au contrat de travail de Monsieur Éric Therrien à titre de directeur des opérations.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 597-12-2019

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

DE NOMMER Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint et Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, pour agir à titre de représentants municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 5 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 598-12-2019

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 17 septembre au 21 novembre 2019 totalisent 387 604.90\$ et se détaillent comme suit :

Chèques:	81 933.56 \$
Transferts bancaires :	182 232.14 \$
Salaires du 19 avril au 31 mai 2019:	123 439.20 \$
Total :	387 604.90 \$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

Abrogée le
2020/02/27
res # 616-02-2020



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'APPROUVER les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 17 septembre au 21 novembre 2019 pour un total de 387 604.90\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 17 septembre au 21 novembre 2019 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 599-12-2019 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par le secrétaire-trésorier adjoint dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 600-12-2019 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Régie et dont la période de financement excède douze mois;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de la Régie, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Ledit programme totalise 675 000\$ répartis comme suit :

Année 2020:	325 000 \$
Année 2021:	0 \$
Année 2022 :	350 000 \$
Total :	675 000 \$

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 601-12-2019

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE GMC SIERRA K1500 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite acquérir une camionnette;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement 010-2019 sur la gestion contractuelle, la Régie peut octroyer un contrat de gré à gré entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5 du règlement 010-2019 sur la gestion contractuelle, le secrétaire-trésorier a autorisé les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré puisque ce contrat comporte une dépense inférieure à 50 000 \$ et au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le superviseur aux opérations, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'OCTROYER un contrat à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra K1500 2019 au coût de 39 118.00 \$ plus taxes, pour un total de 44 975.92 \$, tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 26 novembre 2019;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 44 975.92 \$ à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée à la livraison du camion;

D'AFFECTER au paiement de cette camionnette la somme de 32 000 \$ du surplus libre affecté aux municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Lantier et Ste-Lucie-des-Laurentides. La quote-part des municipalités de Val-David et de Val-Morin leur sera facturée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 602-12-2019

PERMANENCE DE SÉBASTIEN PRÉVOST AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Prévost a été embauché au poste de chauffeur-opérateur le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Prévost a terminé sa période de probation le 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, de confirmer la permanence de Monsieur Prévost au 6 novembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Sébastien Prévost rétroactivement au 6 novembre 2019, conformément aux dispositions de la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 603-12-2019

NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER ANTZ À LA FONCTION DE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Antz occupe la fonction de chef d'équipe depuis le 30 septembre 2019 avec une période de probation jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, recommande la nomination de Monsieur Olivier Antz à la fonction de chef d'équipe de façon permanente.

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

DE NOMMER Monsieur Olivier Antz à la fonction de chef d'équipe de façon permanente à compter du 1^{er} janvier 2020.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 20.00\$ par mois à M. Antz pour l'utilisation de son cellulaire personnel.

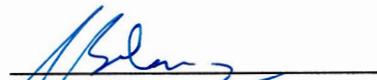
Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 604-12-2019

ANNULATION DU CONTRAT OCTROYÉ À 9103-8034 QUÉBEC INC. POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE À CHARGEMENT LATÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Régie a, par sa résolution numéro 561-02-2019, octroyé un contrat à 9103-8034 Québec Inc. pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE 9103-8034 Québec inc. a informé la Régie le 12 novembre 2019 qu'elle n'était pas en mesure de remplir ses obligations relativement audit contrat, par le fait même elle ne pourra pas livrer le camion 6 roues avec benne à chargement latéral et 9103-8034 Québec inc. et souhaite résilier ce contrat.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ACCEPTER la résiliation par 9103-8034 Québec inc. du contrat qu'il lui a été octroyé par la résolution 561-02-2019 pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral;

D'AVISER 9103-8034 Québec inc. que la Régie conserve le cautionnement d'exécution au montant de 33 000 \$ à titre de dommages et intérêts, sans préjudice à tous ses recours découlant de la résiliation dudit contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 605-12-2019
APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE À CHARGEMENT LATÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit reprendre le processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 017-2019 préparé par les services administratifs;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

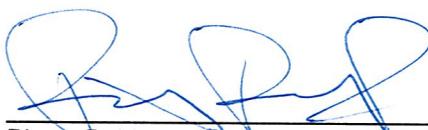
Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 606-12-2019
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux de lever la présente séance à 17h10.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



Pierre Poirier
Président



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier